

MUNICIPALITE

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Ferme des Tilleuls – Etat des lieux (travaux, projet et bâtiment)

Renens, le 7 septembre 2012

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En mai 2011, le Conseil communal adoptait le préavis 112-2011 accordant un crédit d'étude pour la rénovation de la Ferme des Tilleuls, propriété de la Ville depuis 2009, et la création d'une Fondation, dans la perspective de créer un Musée, un "Autre Musée", à cet endroit, en collaboration avec l'Association "Un autre regard", menée par Mario Del Curto, photographe.

Trois bureaux d'architectes ont été présélectionnés pour cette étape des travaux. Un jury, présidé par Mme Tinetta Maystre, municipale Urbanisme-Travaux, et réunissant des collaborateurs du Service d'urbanisme (MM. Hofstetter, urbaniste et chef de service et M. de Almeida, architecte) et des membres de l'Association "Un autre regard" (MM. Mario del Curto, photographe et Werner Jeker, graphiste), a proposé à la Municipalité le Bureau AGN (Amsler, Gagliardi et Nomad), bureau choisi en particulier en raison de son expérience dans des rénovations "douces" de ce type et pour son intérêt en faveur du bâtiment. Ce bureau s'est mis au travail et le groupe de suivi pour le bâtiment est composé des personnes précitées, dans le cadre du groupe de travail "Un Autre Musée" (présidé par Mme Marianne Huguenin, syndique), formé de Mme Myriam Romano, municipale Culture-Jeunesse-Sport, M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, Mme Dedelley, cheffe de service Culture-Jeunesse-Sport, et de membres de l'association également.

Ce bâtiment, classé pour sa façade, fait sans conteste partie des bâtiments historiques de la Ville, même si il a quelque peu été "oublié", peu ou pas entretenu depuis des décennies par son propriétaire précédent, et occupé depuis 1990 par l'Association Castel Dahu. Le travail sur un bâtiment de ce type implique un état des lieux précis, des mesures, des sondages, l'établissement de plans exacts, un état des lieux des infrastructures de base, et un travail de réflexion sur les rénovations possibles, leurs coûts et un affinement du projet. Les études et l'avancement du projet lui-même ont duré plus longtemps que prévu, d'une part en raison de la nécessité de cadrer le projet, et d'autre part de faire des choix. La nécessité de limiter les dépenses, tant par rapport à la situation générale des finances communales qu'à celui de l'esprit du projet, différent et s'inscrivant dans un bâtiment appelé à évoluer de manière douce, a également rendu plus complexe les options à prendre.

En outre, la présence d'habitants a ralenti l'ensemble de ces travaux le premier semestre 2012. Ces travaux préparatoires (nettoyage de l'ensemble du bâtiment par une entreprise spécialisée, sondage des planchers, murs, plafonds et poutres, examen de la maçonnerie et de la mollasse, etc.) sont en effet difficilement réalisables en présence d'habitants réguliers. L'Association Castel Dahu a finalement quitté les lieux début juillet, sur la base d'une convention signée avec la Municipalité. Ce départ a permis le nettoyage des lieux, et après mise à l'enquête, la démolition du hangar. Il était initialement prévu de pouvoir ainsi d'une part accélérer les travaux et interventions sur le site, par l'ensemble des intervenants, et d'autre part de pouvoir l'ouvrir et le présenter au public sous la forme de journées portes ouvertes, prévues cet automne.

A la mi-juillet, et malgré les mesures de sécurisation prises, une nouvelle occupation par d'autres squatters, a été constatée. Plusieurs visites sur site ont été faites, par la Municipalité et ses services et la Municipalité a porté plainte.

Il faut relever que la solution intermédiaire d'une rénovation rend plus délicate la gestion des squats qu'une démolition pure et simple du bâtiment, les occupants prétendant que ces travaux peuvent se faire en leur présence, et voulant rester jusqu'au projet confirmé. Cette situation "entre deux" rend aussi plus complexe l'intervention de la justice, qui rend également attentif au risque de nouvelles occupations en cas d'évacuation forcée.

Pour l'instant, les investigations et travaux ont pu se faire néanmoins dès juillet dans le bâtiment, et des tractations sont en cours avec les nouveaux occupants.

Les conditions étant maintenant malgré tout un peu plus favorables qu'au début de l'année, la Municipalité peut reprendre véritablement ses études tant par rapport à l'immeuble que le projet de Musée.

Dès lors, le préavis pour le crédit de construction et le projet de l'Autre Musée ne pourra être déposé qu'en juin 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ